

WEBINAIRE

Aides financières *individuelles*



MARDI 20 JUIN 2023



13:30 | 1 heure

Pendant le webinaire, merci de :



Couper les micros
et caméras



Fermer toutes les
autres applications



Poser les questions
dans le tchat



Bienvenue !

Ce webinaire est présenté par :



Magalie Deniaud

Responsable de service
AFICAS



Cindy Allagnat

Technicienne
AFICAS

Sommaire



1

Contexte



2

Principe



3

Modalités



4

Aides
financières



5

RIAS familles
et partenaires



1

Contexte

Webinaire 20 juin - AFI

Contexte



Politique d'action sociale en direction des familles

4 thématiques :

- conciliation **vie familiale, vie professionnelle** et **vie sociale**,
- soutien à la **fonction parentale**,
- **environnement** et **cadre de vie**,
- **autonomie, insertion** des personnes et des familles.



Les prestations extra-légales sont définies dans le cadre du **règlement intérieur d'action sociale (RIAS)**.



2

Principe

Webinaire 20 juin - AFI

Principe



Avoir **au moins 1 enfant de moins de 21 ans** à charge au sens des prestations familiales



Percevoir une ou **plusieurs prestations familiales** servies par la Caf de Maine-et-Loire

Certaines aides peuvent concerner également



- un parent accueillant un **enfant en résidence alternée** et ne percevant pas de prestations familiales,
- **un parent séparé non gardien** domicilié dans le Maine-et-Loire pour lui permettre de maintenir les liens familiaux,
- toute personne seule ou en ménage, relevant du régime général, ayant au moins un enfant à charge de moins de 21 ans, ou en situation de grossesse et ne percevant pas de prestations familiales.



3

Modalités

Webinaire 20 juin - AFI

Modalités



Nature

Aide financière :
prêt et/ou subvention



Montant

Possibilité de cumuler
plusieurs prêts, dans la limite
d'un plafond de 1 000 €



Versement

- A un tiers
- A l'allocataire



Remboursement

- Prioritairement sur les prestations familiales,
ou par prélèvement automatique
- Mensualité **minimum de 15€ par prêt**
- Possibilité de rembourser par anticipation



Démarche

- **Complétude d'un formulaire** disponible sur les pages
locales du caf.fr et à retrouver via Mon compte
- Contact partenaire de la Caf, **accompagnement** par
un **travailleur social** de la Caf



4

Aides financières

Webinaire 20 juin - AFI



1. Les aides à la parentalité

Aide première naissance ou adoption

➔ Préparation à l'arrivée d'un premier enfant.

Aide aux naissances ou adoptions multiples

➔ Accompagnement des familles dans leur nouvelle organisation.

Aide et accompagnement à domicile

➔ Soutien temporaire destiné aux familles faisant face à des difficultés ou un évènement désorganisant la famille ou la vie de l'enfant.

Garde ponctuelle d'enfant en situation de handicap

➔ Temps de répit pour les parents (activités loisirs, démarches personnelles).

Aide aux familles endeuillées

➔ Accompagnement des familles confrontées au décès d'un conjoint, enfant,...

	 Nature de l'aide	 Pour qui ?	 Conditions de ressources	 Démarche
Aide 1ère naissance ou adoption	Subvention	Familles allocataires ayant 1 enfant à naître ou adoptant	Quotient familial (QF) \leq 700 €	Aucune : versement automatique de l'aide
Aide aux naissances ou adoptions multiples	Aide à domicile	Familles allocataires accueillant plusieurs enfants simultanément	Participation financière en fonction du QF	Contacteur une association d'aide à domicile conventionnée par la Caf
Accompagnement et aide à domicile	Aide à domicile, soutien à la parentalité et à l'insertion par un TISF	Familles allocataires ayant 1 enfant à naître, ayant ou non à charge (parent non gardien) au moins un enfant de - de 18 ans.	Participation financière en fonction du QF	Contacteur une association d'aide à domicile conventionnée par la Caf dans l'année suivant la survenance de l'évènement
Garde ponctuelle d'enfant en situation de handicap	Heure de garde à domicile, déduction faite de la participation des familles	Familles allocataires avec enfant à charge bénéficiaire de l'AAEH	Participation financière en fonction du QF	Contacteur une association d'aide à domicile conventionnée par la Caf
Aide aux familles endeuillées	Selon évaluation du travailleur social Caf accompagnant la famille : subvention pour les frais d'obsèques	<ul style="list-style-type: none"> - Familles allocataires suite au décès d'un conjoint, parent ou enfant - Famille devenant allocataires avec enfant à charge au titre de l'ASF du fait du décès du conjoint - Personne physique qui a la charge d'un enfant suite au décès de parent 	Selon évaluation du travailleur social Caf accompagnant la famille	Suite au signalement du décès, proposition d'accompagnement par un travailleur social (TS) Caf



Vous avez des
QUESTIONS ?



2. Les aides au temps libre

Aide au départ en vacances des familles

- ➔ Pour les familles éligibles, dans des centres de vacances et campings labellisés Vacaf.

Aide au départ en vacances des enfants

- ➔ Pour les enfants des familles éligibles, dans des camps de vacances et colonies labellisés Vacaf.

Aide au projet individuel vacances

- ➔ Destinée aux familles qui élaborent leur projet de vacances dans le cadre d'un accompagnement social avec un travailleur social Caf.

Aides au Bafa

- ➔ Engagement des jeunes dans une 1ère formation qualifiante, développement de l'offre d'accueil par la formation d'animateurs qualifiés.
- ➔ Aide complémentaire subordonnée à une spécialisation dans une des thématiques suivantes : handicap, périscolaire, petite enfance.



Nature de l'aide



Pour qui ?



Conditions de ressources



Démarche

Aide au départ en vacances des familles

Aide versée en complément de la participation financière des familles

Familles allocataires avec enfant à charge de - de 21 dans

Quotient familial (QF) ≤ 700 € en janvier N

Famille informée par mail/courrier postal. Réservation à effectuer directement auprès de l'organisateur de séjour retenu (liste disponible sur vacaf.org)

Aide au départ en vacances des enfants

Aide versée en complément de la participation financière des familles

Familles allocataires avec enfant à charge de 4 à 17 ans en décembre N-1

Participation financière en fonction du QF

Contacteur une association d'aide à domicile conventionnée par la Caf

Aide au projet individuel vacances

Prêt ou subvention : la participation de la famille doit être d'au moins 25 % du coût du séjour

- Familles accompagnées par un TS Caf
- Familles n'étant jamais parties en vacances, ou qui ne sont pas parties depuis plusieurs années
- Familles ayant vécu un évènement fragilisant
- Parents non allocataires en garde classique ou alternée

Quotient familial (QF) ≤ 700 €

A évoquer par la famille avec le TS de la Caf dans le cadre de l'accompagnement social engagé

Aide au Bafa

Montant forfaitaire

Personne âgée d'au minimum 16 ans, résidant dans le Maine-et-Loire au moment de son inscription et ayant validé la session de formation générale et le stage pratique

Sans conditions de ressources

Demande à effectuer sur caf.fr > rubrique « aides et démarches »

Aide complémentaire au Bafa

Montant forfaitaire cumulable avec l'aide au Bafa

Contacteur un des organismes de formation conventionnés par la Caf (cf Rias familles)



Vous avez des
QUESTIONS ?



3. Les aides pour le logement

Aide à l'équipement mobilier/ménager

- ➔ Acquisition d'articles ménagers ou mobiliers.

Prêt légal à l'amélioration de l'habitat

- ➔ Aide à la réalisation de travaux améliorant les conditions de logement de la résidence principale.

Aide à l'achat d'une résidence mobile ou d'un terrain

- ➔ Aide à l'acquisition d'une résidence mobile ou d'un terrain destiné à l'habitation principale de la famille



Nature de l'aide



Pour qui ?



Conditions de ressources



Démarche

Aide à l'équipement mobilier/ménager

Montant du prêt accordé en fonction de la nature de l'article. (cf Rias famille)
La durée de remboursement varie en fonction du QF

- Familles allocataires avec enfant à charge de - de 21 ans ou un enfant à naître
- Parents non gardiens ou avec enfant en résidence alternée

Quotient familial (QF) \leq 700 € le mois de la demande

1. Formulaire à télécharger sur caf.fr > rubrique « j'ai besoin d'un prêt équipement ».
2. Retourner le formulaire complété à la Caf ainsi qu'un devis nominatif d'un magasin conventionné par la Caf.

Prêt légal à l'amélioration de l'habitat

Prêt avec un taux d'intérêt de 1 % limité à 80 % du montant total des travaux, avec un plafond de 1 067,14 €

Familles allocataires, locataires ou propriétaires, réalisant des travaux au titre de leur résidence principale

Sans conditions de ressources

1. Formulaire à télécharger sur caf.fr > rubrique « simuler ou demander une prestation »
2. Retourner la demande complétée et signée, ainsi qu'un devis détaillé

Aide à l'achat d'une résidence mobile ou d'un terrain

- Prêt dont le montant maximum diffère en fonction de la nature de l'achat (caravane, mobil-home, terrain/aménagement de terrain)
- Participation financière des familles selon évaluation par le travailleur social

Familles allocataires appartenant à la communauté des gens du voyage, affiliées à la Caf de Maine-et-Loire depuis + de 6 mois à la date de la demande

Quotient familial (QF) \leq 700 €

Contactez le travailleur social référent qui accompagne la famille (voyageur 49, CCAS de Saumur, MDS ou Caf 49)



Vous avez des
QUESTIONS ?



5

RIAS familles et partenaires

Webinaire 20 juin - AFI

Rias familles et partenaires



1

Rendez-vous sur caf.fr et renseigner le code postal « 49000 »

Choisir ma Caf

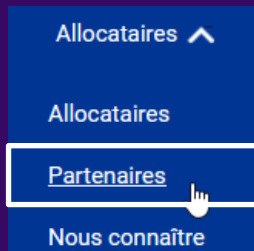
Afin de mieux vous accompagner dans vos besoins et de personnaliser les contenus du site, la CAF vous propose d'indiquer votre code postal :

Valider

J'indiquerai mon code postal une autre fois

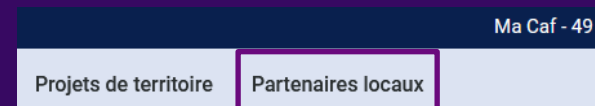
2

Sélectionnez l'onglet « partenaires »



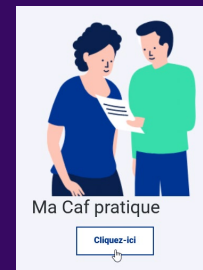
3

Cliquez sur la rubrique « partenaires locaux »



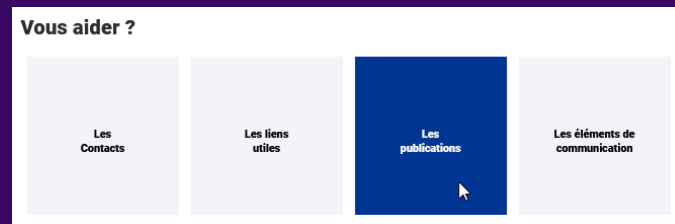
4

Cliquez sur l'onglet « ma caf pratique »



5

Ouvrez la page « les publications »



Pour consulter, [cliquez ici](#)



Les interlocuteurs Caf

Aides financières individuelles

> afi@caf49.caf.fr

Aides aux vacances

> aide-vacances@caf49.caf.fr



Vous avez des
QUESTIONS ?



Merci

pour votre participation !